



COMMUNE DE DENGES

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

<b>But de la demande</b>	Abattage de deux sapins
<b>Motifs invoqués</b>	Aspect sécuritaire au niveau des piétons
<b>Lieu dit</b>	Place du Tilleul 1
<b>Propriétaire</b>	Rossier Frères – M. Christian Rossier
<b>Parcelle</b>	160
<b>Compensation</b>	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 18 juillet 2017

La Municipalité

Denges, le 29 juin 2017/asg